

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

# Un professeur de lycée jugé à Rouen pour avoir eu des relations sexuelles avec trois de ses élèves mineures

Christine Wurtz

4-5 minutes

---

Publié le jeudi 4 décembre 2025 à 5:00

Un enseignant est jugé ce jeudi à Rouen, pour atteintes sexuelles sur mineur de plus de 15 ans. Guillaume Blavette, également militant écologiste bien connu dans la Métropole de Rouen, est poursuivi pour avoir entretenu des relations intimes avec trois de ses élèves mineures.

C'est une figure bien connue de la cause environnementale dans la Métropole rouennaise, mais c'est en sa qualité d'enseignant que **Guillaume Blavette** comparaît ce jeudi après-midi devant le tribunal correctionnel de Rouen. Ce professeur d'histoire-géographie de 54 ans est jugé pour *"atteintes sexuelles sur un mineur de plus de 15 ans commises par une personne ayant autorité sur la victime"*.

## Ses trois victimes avaient 17 ans

L'homme, placé en détention provisoire il y a un mois et demi, est poursuivi pour avoir eu des relations sexuelles avec trois de ses élèves de lycée, mineures à l'époque des faits. La plus âgée a 23 ans aujourd'hui, les deux autres seulement 17 ans. La mère de la dernière victime a porté plainte fin septembre après les confidences de sa fille et découvert ce jour-là que l'enseignant devait être jugé moins de trois semaines plus tard pour des faits identiques, qualifiés d'**atteintes sexuelles sur un mineur de plus de 15 ans commises par une personne ayant autorité sur la victime**, en l'occurrence sur deux jeunes autres jeunes filles de 17 ans au moment des faits, entre mars et août 2019 pour l'une et sur toute l'année scolaire 2024-2025 pour l'autre.

## Suspendu par le rectorat et placé en détention provisoire

Placé sous contrôle judiciaire jusqu'à l'audience, l'enseignant a finalement été conduit en détention provisoire le 16 octobre dernier à la suite de cette nouvelle plainte. Le prévenu, bien connu dans la métropole en tant que militant de la cause environnementale, se décrit sur son profil Facebook comme un **"écolo décomplexé"**. Il risque aujourd'hui jusqu'à **5 ans de prison et 45.000 euros d'amende**. Lui, prétend qu'il s'agissait de véritables histoires d'amour, mais même consenties, ces relations prof-élèves induisant nécessairement un rapport d'autorité sont punies par la loi, dès lors que la victime n'a pas 18 ans. L'enseignant, qui a exercé dans plusieurs lycées de la Seine-Maritime dont le lycée des Bruyères à Sotteville-lès-Rouen jusqu'en 2025, risque aussi une interdiction d'exercer, temporaire voire définitive. Le rectorat l'a déjà suspendu depuis le 8 janvier.